



PERMANENCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

-

FORMULAIRE POUR PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous proposés dans le cadre de la permanence se déroulent à huis clos entre le Conseil administratif et le/la requérant-e de la demande de rendez-vous. Selon le sujet abordé, un/e représentant-e de l'administration peut également être présent-e si nécessaire.

PERMANENCES

Cocher les permanences et les heures souhaitées (plusieurs réponses possibles).

Je souhaiterais avoir un rendez-vous avec le Conseil administratif lors de la permanence du :

Mercredi 10 septembre 2025

~~13h30 à 14h00~~

~~14h15 à 14h45~~

~~15h00 à 15h30~~

~~15h45 à 16h15~~

~~16h30 à 17h00~~

~~17h15 à 17h45~~

Lundi 6 octobre 2025

07h30 à 08h00

08h15 à 08h45

09h00 à 09h30

09h45 à 10h15

10h30 à 11h00

~~11h15 à 11h45~~

Vendredi 31 octobre 2025

13h30 à 14h00

14h15 à 14h45

15h00 à 15h30

15h45 à 16h15

16h30 à 17h00

17h15 à 17h45

Jeudi 27 novembre 2025

07h30 à 08h00

08h15 à 08h45

09h00 à 09h30

09h45 à 10h15

10h30 à 11h00

11h15 à 11h45



COORDONNÉES

La permanence est réservée aux personnes ayant un lien avec la commune de Corsier (résident-e, propriétaire, commerçant-e).

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

SUJET

Décrire en quelques mots les sujets que vous souhaitez aborder avec le Conseil administratif. Le choix du sujet est libre.

Sujet(s) abordé(s) :

TRAITEMENT DES DEMANDES

Le présent formulaire doit être dûment complété par le/la requérant-e de la demande de rendez-vous et doit être transmis par courriel à l'adresse info@corsier.ch ou déposé à la réception de la mairie, au plus tard 24h00 avant la permanence.

Le nombre de rendez-vous (30 min.) est limité et les inscriptions sont traitées dans l'ordre de leur réception.

La commune de Corsier s'engage à protéger l'anonymat des participant-es ainsi que leur sphère privée. Les données et informations récoltées ne sont pas utilisées abusivement.